



Droit d'option France Travail - renoncement droits FPH

Par even

Bonjour,

Je suis inscrite à France Travail depuis le 1er mai 2026. J'ai des droits ouverts précédemment auprès du CHU de Caen pour la fonction publique hospitalière ou j'étais contractuelle. Et j'ai de nouveau droits acquis sur mes dernières missions, qui sont plus élevés comme je gagnais plus. Puis-je faire recours au droit d'option pour renoncer à mes anciens droits acquis et percevoir les nouveaux, sachant que le payeur est d'une part le CHU et pour les nouveaux droits France Travail ? Merci de votre aide.